

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

ABONNEMENT.  
Pour l'année..... 12s-6d.  
six mois... 6s-3d.  
(payable d'avance.)  
non compris les frais de  
Poste.

Pour ceux qui ne se con-  
formeront pas à cette con-  
dition l'abonnement sera  
de 15s. payable par se-  
mestre. Ceux qui veulent  
discontinuer sont obligés  
d'en donner avis un mois  
avant la fin du semestre,  
et de payer ce qu'ils doi-  
vent.

A. Montréal, on s'abon-  
ne chez E. R. Fabre, ecr,  
3, rue St. Vincent.

# L'AMI DE LA RELIGION

ET

## DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR Stanislas Drapeau, IMPRIMEUR-PROPRIÉTAIRE.

PRIX DES ANNONCES.  
Six lignes et au-des-  
sous..... 2s-6d.  
Dix lignes et au-des-  
sous..... 3s-4d.  
Chaque insertion subsé-  
quente, le quart du prix.  
Au-dessus de dix lignes  
4d. la ligne.  
Les annonces non  
accompagnées d'ordre se-  
ront publiées jusqu'à avis  
contraire.  
Les lettres, correspon-  
dances, etc., doivent être  
adressées, franc de port,  
à STANISLAS DRAPEAU,  
Rue Ste. Famille, côté  
De Léry, No. 14.

BUREAU DU JOURNAL  
Côte De Léry, No. 14.

Québec, Vendredi, 6 Octobre, 1848.

BUREAU DU JOURNAL  
Côte De Léry No. 14.

### Ephémérides.

[POUR LE 6 OCTOBRE.]

— 1789. Formation du club des *Amis de la Constitution*, appelé plus tard *club des Jacobins*, parce qu'il se tenait dans le couvent des religieux de ce nom. Bailly et La Fayette forment le club de 89 [nommé bientôt club des Feuillants], afin de balancer l'influence des Jacobins.

### JOURNAL LITTÉRAIRE.

#### LA MONTAGNE DE MISÈRES.

(Suite et fin.)

Alors, l'Imagination se donna de nouveau beaucoup de mouvement; et, après avoir distribué tout le monceau avec une activité incroyable, elle recommanda à chacun son lot particulier. Le tumulte et le désordre qui régnaient dans ce moment ne sauraient se concevoir. Je fis quelques remarques dans cette occasion, et je les communiquerai au public. Un vénérable personnage à cheveux blancs, qui s'était défait de la colique, et qui, à ce qu'il me parut, avait besoin d'un héritier pour sa fortune, mit la main sur un fils illégitime que son père mécontent, avait jeté dans le monceau. L'ingrat jeune homme, en moins d'un quart d'heure, tira le vieillard par la barbe, et faillit lui briser la tête; en sorte que celui-ci, rencontrant le véritable père qui venait vers lui avec un violent accès de tranchée, le pria de reprendre son fils et de lui rendre sa colique. Mais il leur fut impossible de renoncer au choix qu'ils avaient fait. Un pauvre galérien qui avait déposé ses chaînes, ramassa la goutte à la place; mais il fit de telles contorsions, qu'on s'aperçut aisément qu'il n'avait pas gagné beaucoup au marché. C'était un spectacle assez amusant de voir les divers échanges qui se firent, de la maladie pour la pauvreté, de la faim pour le défaut d'appétit, et de l'inquiétude pour la peine.

Il y avait, entre les dames, un commerce de traits fort actif: l'une troquait une boucle de cheveux gris contre un bourgeon,

l'autre brocantait une taille courte pour une paire d'épaules rondes, et une troisième marchandait une laide figure pour une réputation perdue. Mais, dans toutes ces occasions, il n'y en avait pas une qui ne trouvât sa nouvelle disgrâce, aussitôt qu'elle en avait fait l'acquisition, beaucoup plus désagréable que l'ancienne. Je fis la même remarque sur toutes les autres misères et afflictions que chaque personne de l'assemblée se choisit au lieu de celle dont elle s'était débarrassée; si cela provenait de ce que les maux qui nous affligent, sont, en quelque sorte, mesurés et proportionnés à nos forces, ou de ce que les malheurs deviennent plus supportables par l'habitude, c'est ce que je ne saurais décider.

Je ne pus me défendre d'avoir pitié du pauvre bossu, dont j'ai parlé plus haut, qui s'en retourna très bien fait, avec une pierre dans la vessie; ni du beau monsieur qui avait conclu ce marché avec lui, et qui traversa tout confus un cercle de dames, accoutumées à l'admirer, avec une paire d'épaules qui lui dépassaient la tête.

Je ne dois pas omettre mon aventure particulière: Aussitôt que mon ami, au long visage, se fut appliqué ma courte face; il fit une si grotesque figure que je ne pus m'empêcher, en le regardant, de me rire au nez, au point de perdre toute contenance. Le pauvre monsieur fut si affecté de se voir un objet de ridicule, qu'il parut tout honteux de son échange. D'un autre côté, je m'aperçus que je n'avais pas moi-même grand sujet de m'applaudir; car en voulant porter ma main à mon front, je me trompai de place, et je heurtai du doigt ma lèvre supérieure. De plus, comme mon nez était d'une dimension peu commune, je lui donnai deux ou trois gourmades malencontreuses, en promenant ma main sur ma face, et en songeant à toute autre chose. Je vis près de moi deux autres messieurs qui se trouvaient dans une position non moins ridicule: ils avaient fait un échange extravagant entre une paire de jambes tortues et deux longs échelas sans mollets. L'un ressemblait à un homme

qui marche avec des échasses, et il était juché en l'air, tellement au-dessus de la hauteur ordinaire, que la tête lui tournait, pendant que l'autre faisait des pirouettes d'un air si gauche, toutes les fois qu'il essayait de marcher, qu'il ne savait comment manœuvrier avec ces nouveaux supports. Voyant qu'il était un assez bon diable, je plantai ma canne en terre, et lui dis que je gageais une bouteille de vin qu'il n'y arriverait pas en un quart d'heure par une ligne que je traçai devant lui.

Le monceau était enfin distribué entre les deux sexes, qui faisaient une pitieuse figure en errant ça et là, courbés sous le poids de leur divers fardeaux. Toute la plaine retentissait de murmures et de plaintes, de gémissements et de lamentations. A la fin, Jupiter ômu de compassion pour les pauvres humains, leur ordonna de déposer leurs fardeaux une seconde fois, afin de reprendre leurs premiers lots. Ils se débarrassèrent avec une joie infinie; après quoi, le fantôme qui les avait abusés par de si grossières illusions, reçut l'ordre de disparaître. On envoya à sa place une déesse d'un tout autre aspect: ses mouvements étaient calmes et réguliers, et son air résigné, mais gai; elle tournait de temps en temps ses yeux vers le ciel, et les arrêtait sur Jupiter; son nom était la Patience. Elle ne fut pas plutôt placée auprès de la montagne de misères, que, ce qui me parut très remarquable, tout le monceau s'amoindrit au point qu'il ne parut pas un tiers si gros qu'auparavant. Elle rendit ensuite à tous les hommes leur propre disgrâce, et leur apprit à la supporter de la manière la plus commode: chacun se retira satisfait de son sort et charmé de n'avoir pas été contraint de s'en tenir à son choix, au lieu du lot qui lui était échu en partage.

Outre les diverses leçons morales qu'on peut tirer de ce songe, il m'enseigna à ne jamais m'attrister de mes infortunes, et à ne point envier le bonheur d'autrui, puisqu'il est impossible à aucun homme de porter un jugement exact sur les peines de

son voisin. C'est aussi par ce motif que je suis résolu à ne traiter jamais trop légèrement les plaintes des autres, mais à regarder les chagrins de mes semblables avec des sentiments d'humanité et de compassion.

ADDISON.

## JOURNAL SCIENTIFIQUE.

### ACADÉMIE DES SCIENCES.

**CHIMIE.**—Une autre découverte, que encore aux procédés nombreux et féconds aux-queles ont donné naissance les travaux des photographes, a occupé l'Académie. Déjà, depuis quelque temps, M. Niepce de Saint-Victor avait ouvert une voie féconde et toute nouvelle en trouvant le moyen de décalquer des dessins et des gravures sur papier, sur verre ou sur des plaques de métal. M. Poitevin vient de faire dans cette voie un pas nouveau et important. A l'aide de deux séries d'actions et de réactions chimiques assez compliquées et dans le détail desquelles nous n'entrerons pas ici, il est parvenu à graver la planche même qui avait reçu l'image, tantôt en relief de manière à obtenir des épreuves analogues à celles de la gravure sur bois, tantôt en creux ou en taille-douce. Deux ou trois heures suffisent pour exécuter ce travail. On comprend de quelle importance pourrout devenir dans la pratique des arts le procédé découvert par M. Poitevin, s'ils peuvent être rendus usuels et d'un emploi facile. "La question scientifique est résolue, dit la communication que nous analysons ; reste la question artistique, qui ne peut l'être que par les personnes connaissant les exigences de l'art du graveur."

—La résine commune donne à la distillation une espèce de brai sec, une huile grasse très-consistante, et une huile essentielle jaune, qui contient elle-même de l'eau, de l'acide acétique et de la poix, et qui, dans l'industrie, était jusqu'à présent demeuré à peu près sans application. On l'appelle vive essence. M. Longet, dans le cours d'expériences qu'il avait entreprises sur l'huile grasse, s'est convaincu que la vive essence pouvait être d'un usage utile dans les arts. Il a pu, en la dégageant, à l'aide de la chaux vive, de l'acide acétique de l'eau et de la poix qu'elle contient, la substituer à la térébenthine rectifiée dans les lampes d'invention nouvelle que l'on appelle *vestalamp* en Angleterre, d'où elles sont originaires, et chez nous *lampes camphines*. La lumière donnée par ce produit nouveau égale au moins celle qui résulte de la combustion de la térébenthine. La vive essence rectifiée peut encore dans la peinture faire l'office de siccatif, et remplacer l'huile essentielle de térébenthine.

## JOURNAL BIBLIOGRAPHIQUE.

### BIBLIOTHEQUE DU CLERGE. (1)

Collection d'ouvrages nécessaires ou utiles à MM. les Ecclésiastiques.

#### THEOLOGIE MORALE

A l'usage des Curés et des Confesseurs.

Par Mgr. THOMAS M. J. GOUSSET,  
Archevêque de Reims, légat-né du Saint-Siège,  
Primat de la Gaule-Belgique.

#### QUATRIEME EDITION.

Le tome premier contient : les Traités des Actes humains, de la Conscience, des Lois, du Péché, des Vertus et du Décalogue. Le tome second contient : les Traités des sacrements en général, du Baptême, de la Confirmation, de l'Eucharistie, de la Pénitence, de l'Extrême-Onction, de l'Ordre, du Mariage, des Indulgences, des Censures; des Irrégularités, de l'Administration temporelle des paroisses, et une Table générale et détaillée de matières contenues dans tout l'ouvrage. 2 vol. in-8o.

Un succès universel, tel qu'on devait le prévoir, n'a pas manqué à cet ouvrage. près de 25,000 Exemplaires ont été vendus en deux ans. Tout les directeurs de consciences veulent avoir ce livre qui, par la sûreté des décisions, la clarté et la concision des principes, est préférable à tout ce qui a été écrit jusqu'ici sur la même matière. La science profonde de l'auteur, science que les théologiens reconnaissent unanimement, donne à chaque proposition l'autorité la plus puissante. Tout en évitant le relâchement de quelques anciens casuistes et le rigorisme de certains théologiens, l'auteur a su réunir dans deux volumes plus de décisions pratiques qu'on n'en trouve dans les Conférences d'Angers, dans les Institutions sur le rituel de Talon, et autres ouvrages plus volumineux encore, concernant l'application des règles de la morale, l'administration des sacrements et le droit canonique. Ces deux volumes offrent d'ailleurs, pour les difficultés qui se rencontrent le plus souvent, un Répertoire de cas de conscience, avec des réponses à chaque question, courtes, précises, claires, et toujours fondées sur quelque autorité grave, ou sur le raisonnement, ou sur l'expérience. Enfin, la Théologie morale forme une méthode de direction complète et raisonnée, tant pour le gouvernement extérieur que pour le gouvernement intérieur des paroisses.

(1) On peut se procurer cet ouvrage en s'adressant à MM. J. & O. Crémazie, Libraires.

#### Economie Politique.

(Suite.)

"Autant la dissemblance des aptitudes et des forces intellectuelles est indispensable à l'acquisition des lumières, autant la diversité des fortunes l'est à la formation de cette partie de la richesse qui, sous le nom de capital, sert à subvenir aux avances indispensables à toute création industrielle. Les capitaux se composent de produits mis en réserve, en vue de l'avenir; et, comme ils n'ont d'autre source que l'épargne, la faculté d'en amasser n'appartient qu'à ceux qui possèdent au delà du nécessaire. Aussi ne les eût-on pas vus s'accumuler, si l'égalité eût régné entre les hommes. En pareil cas, non-seulement nul n'aurait été assez bien pourvu pour réaliser le moindre profit personnel mais on en aurait supprimé le désir, et la société, privée des moyens d'étendre et d'améliorer ses besoins, aurait végété tout entière dans

l'inertie et l'indigence. L'inégalité des richesses a des conséquences tout autres. D'une part, elle désire à ceux dont les revenus surpassent les besoins la faculté d'en appliquer une partie à des emplois reproductifs; de l'autre, elle les y excite par l'appât de l'agrandissement même de leur fortune; et, des excédants non consommés par les riches, se forment le fonds où l'industrie, à mesure qu'elle s'éclaire, puise les ressources sans lesquelles elle ne pourrait utiliser ses découvertes, et multiplier les fruits de ses œuvres.

"Ainsi se sont passées les choses à toutes les époques. Chez les peuples les plus arriérés, ce sont les hommes les plus vigoureux ou les plus habiles qui amassent les premiers capitaux. Dans la portion de provisions qu'ils recueillent en sus de ce qu'exigent leurs consommations du moment, se trouvent les ressources qui permettent de vaquer à d'autres soins que ceux de la subsistance, et d'entreprendre de nouveaux travaux d'ordre manufacturier. De même, aux âges plus avancés, les épargnes des riches fournissent les moyens de réaliser toutes les œuvres destinées à accroître la puissance productrice du travail; et si, de nos jours, nous voyons s'achever avec une merveilleuse promptitude tant d'entreprises dont les siècles passés auraient été incapables, c'est uniquement parce que, grâce au développement de l'aisance générale, le nombre des fortunes à même de se prêter à l'économie s'est multiplié de telle sorte que les opérations les plus gigantesques trouvent aisément les énormes avances qu'en réclame l'exécution.

"Les lumières et les capitaux sont trop indispensables à l'accomplissement des destinées humaines pour que tout, dans les lois qui régissent les développements de l'ordre social, ne soit pas combiné de manière à en hâter et à en assurer la multiplication. Aussi, un fait non moins nécessaire, non moins primordial que la diversité des aptitudes individuelles et des accidents de la vie, vient-il en achever l'œuvre, et ce fait, c'est l'établissement de la propriété.

"La propriété n'est pas le résultat de conventions arbitraires et factices. Ce n'est pas sur des considérations d'utilité publique qui n'auraient pu, en aucun cas, en devancer l'établissement qu'elle s'est fondée; elle est née avec les sociétés elles-mêmes. C'est un de ces faits primitifs qui puisent leur origine et leur sanction dans la constitution même de l'esprit humain, et qui, simples et inévitables manifestations de son activité, subsistent à toutes les époques dans la mesure marquée par le développement même de son activité. Ainsi, dans les temps où régnait la vie sauvage, les hommes, trop ignorants encore pour

imposer aux dons de la nature les moindres transformations; on jouissait en commun; mais chaque chose, dont l'un d'entre eux s'était saisi, lui demeurait en propre; son titre à en garder la possession, c'était le temps, c'étaient les peines et les fatigues que lui en avait coûtées l'acquisition; et quelque farouches que fussent ses compagnons, au fond de leurs consciences existaient des sentiments qui les avertissaient distinctement qu'ils n'avaient pas le droit de l'en dépouiller.

Les hommes, en s'éclairant graduellement, apprirent à tirer meilleur parti de leurs facultés productives. Ils parvinrent à utiliser une foule de choses dont auparavant ils ne faisaient pas usage; ils se fabriquèrent des armes, des vêtements, des ustensiles divers, et ces créations de leur industrie appartinrent à ceux dont elles étaient l'ouvrage. Ce n'est pas que les matières mises en œuvre n'eussent été d'abord à la disposition de tous; mais tous avaient été et restaient encore libres d'en recueillir autant qu'ils en avaient besoin, et il n'était que juste que les richesses qu'elles avaient servi à produire demeurassent aux mains dont les labours étaient parvenus à les obtenir.

Telles sont les idées simples et naturelles qui prévalurent en matière de propriété. Si la nature fournit aux hommes les éléments de toute richesse, c'est leur travail qui seul convertit ces éléments en richesse personnelle. Les hommes n'ont pas moins le droit de se saisir d'un produit spontané du sol pour l'approprier à des besoins autres que ceux de la subsistance que pour le consommer immédiatement, et les peines qu'il en coûte pour imposer à de tels produits les formes dont ils empruntent leur utilité et leur valeur, deviennent une nouvelle consécration du droit en vertu duquel chacun possède. Voilà ce que, de tout temps, la justice et la raison ont enseigné, et ce qui, avant que des lois intervinsent, a permis au droit de propriété de s'attacher successivement à toutes les choses qui entraient dans le domaine des arts et de l'industrie; voilà ce qui l'a étendu des plantes alimentaires récoltées aux objets mobiliers, puis à la cabane et au sol sur lequel elle était construite, et enfin à la terre même, aussitôt qu'elle reçut les soins à l'aide desquels elle se chargea de moissons.

Le droit de propriété territoriale a donné lieu à de vives et nombreuses controverses. C'est le seul dont la légitimité ait été sérieusement contestée: on a dit que, la terre ayant été concédée à tous, formant le patrimoine commun à l'humanité tout entière, nul n'avait pu s'en adjuger la moindre parcelle sans ravir à d'autres ce

qui leur appartenait autant qu'à lui. L'argument n'est fondé ni de fait ni de droit.

Qu'on veuille bien le remarquer: il en est de la terre comme des productions qu'elle offre spontanément, et parmi celles de productions sur lesquelles s'est exercé le droit de propriété privée, on n'en trouverait pas une seule qui, de même que le sol qui la portait, n'ait été primitivement dans le domaine public. Quand un sauvage abat un arbre ou ramasse un caillou pour le façonner à son usage particulier, c'est au fonds commun qu'il puise. Ce qu'il y prend cesse d'être à la disposition de tous, et l'acte d'appropriation qu'il accomplit anéantit pour tout autre la possibilité d'accomplir pareil acte sur la chose même qui en a été l'objet. D'où vient cependant qu'on le laisse faire? D'une raison fort simple, de ce qu'en s'emparant de ce dont chacun de ses compagnons avait autant que lui le droit de s'emparer, il ne leur cause aucun préjudice, et que, dès-lors, il y aurait une injustice manifeste à l'empêcher d'user à son gré de ce qui ne sert à personne. Supposez, au contraire, que le même sauvage eût voulu accaparer à son profit exclusif une chose notablement utile à d'autres, soit un arbre dont les fruits ou l'ombrage eussent eu un prix reconnu, soit une source ou un terrain dont il eût importé que l'accès demeurât libre: dans ce cas, l'acte d'appropriation individuelle n'eût pas été licite; il eût privé la communauté d'un bien dont elle tirait avantage; il lui eût été véritablement dommageable, et à coup sûr elle eût mis obstacle à son accomplissement. Mais des arbres, il y en avait partout; mais du terrain, l'espace en offrait surabondamment; de quel droit, dès-lors, la faculté de se saisir d'une chose dont la possession devait contribuer à son bien-être sans retrancher rien à celui d'autrui? Tous n'étaient-ils pas intéressés, au contraire, au maintien d'une liberté naturelle dont l'usage était évidemment profitable?

*A continuer.*

#### Citations des Journaux français.

##### FRANCE.

PARIS, 13 septembre.

##### Contrastes.

#### LES IDÉES, LES INTÉRÊTS ET LES MŒURS.

Un honorable représentant du peuple, M. l'abbé Fayet, a prononcé, il y a deux jours, à la tribune, un mot qui a passé presque inaperçu, mais qui n'en est ni moins profond ni moins juste. Il a dit: "Vous parlez dans la constitution de république démocratique, moi je trouve qu'au lieu d'être démocratique, elle est, je

ne dirai pas aristocratique, mais peu s'en faut. Je crains beaucoup enfin que l'on n'ait en France les mœurs aristocratiques." En développant cette pensée nous dirons qu'en France on peut remarquer en tout et partout un contraste flagrant entre les idées, les intérêts et les mœurs. C'est là assurément un fait caractéristique de l'époque actuelle, et ce fait est la cause première des révolutions et des réactions qui se succèdent depuis cinquante ans.

Les idées, en général sont hardies et démocratiques, les intérêts sont craintifs et inquiets. Les idées sont révolutionnaires, les mœurs et les intérêts sont réactionnaires à leur insu. Le législateur et l'homme d'Etat pourraient faire leur profit de cette étrange situation politique et morale d'un peuple. Mais le législateur a son parti pris: il marche sous Louis-Philippe avec la réunion Thiers, ou la réunion Guizot, ou la réunion Barrot; sous la république, il marche avec la réunion de la rue de Poitiers, ou la réunion du Palais-National, ou la réunion de l'Institut. Il est montagnard, il est socialiste, et puis, grande affaire! il a ses petits succès de tribune à soigner.

Quant à nous autres, simples spectateurs, honnêtes contribuables, en dehors des affaires de l'Etat, loisible à nous, après avoir constaté le fait par des preuves, d'en déduire les conséquences et de les faire tourner, s'il est possible, au profit moral et matériel de la société en l'assurant elle-même contre ses propres terreurs.

Les idées sont démocratiques et hardies. Peuvent-elles donc être autre chose? Qui propage les idées? Qui forme l'opinion? Les publicistes, les écrivains, les orateurs, les hommes d'esprit, les gens de cœur, tout pleins d'idées généreuses, d'amour de progrès et de civilisation; les utopistes enfin, ceux-là mêmes qui dans la surexcitation de leur esprit savourent le fruit de l'arbre chimérique qu'ils ont planté.

Les intérêts sont craintifs: Qui crée les intérêts? La propriété, le commerce, l'industrie, toutes choses, de leur nature, positives, patientes, pratiques, prudentes, qui vivent avec le souvenir des perturbations passées et la crainte des perturbations futures.

Les mœurs sont aristocratiques. Qui fonde les mœurs? l'exemple. Or, où cherche-t-on l'exemple? en haut apparemment. Ici, malgré notre désir d'être court, nous citerons quelques simples preuves à l'appui.

Les mœurs sont aristocratiques. C'est un fait, dût ce fait paraître étrange et réactionnaire à tel républicain de la veille dont nous avons vu le portrait dans un riche cadre gothique, portant le gilet à la Robes-

Pierre et des chevalières aux doigts. Oui, les mœurs sont aristocratiques. Dans les décorations, dans les meubles, on préfère encore aujourd'hui, sous notre république de 1848, le style Louis XIV et Louis XV à un style plus moderne, tout aussi élégant, mais qui présenterait moins l'aspect d'une opulence antique, d'une richesse héréditaire et généalogique. Le hasard seul n'a pas ramené le goût des glaces bizautées de Venise, des vieux cadres et des vieilles armures. Les graveurs de blason n'ont pas fermé boutique. Il y a du talon rouge dans nos proconsuls républicains au moins presque autant que dans les libéraux doctrinaires qui ont escamoté la révolution de 1830. Les ministres de Louis-Philippe avaient supprimé le mot *monseigneur*, s'adressant à leur personne, mais ils avaient rétabli l'*excellence*. On ne disait plus *Monseigneur Guizot*, mais il fallait dire *Son Excellence M. Guizot* !

N'avons-nous pas lu ces jours derniers dans le *Moniteur universel*, à propos d'une sérénade donnée sous les balcons de la présidence de l'Assemblée nationale, ce petit article plein d'un parfum aristocratique : " M. et Mme Marrast ont paru sur le balcon, et ils ont témoigné au corps de musique leur vive satisfaction. " On n'aurait pas mieux dit dans la *Gazette de la cour* en parlant de LL. MM. le roi Louis XIV et la reine :

Il ne faut pas croire maintenant que les opinions hardies, les intérêts peureux, les mœurs aristocratiques se catégorisent et se cantonnent. Non, ces trois éléments contradictoires se trouvent heureusement fondus chez les mêmes hommes et dans toutes les classes... J'oubliais qu'il n'y a plus de classes, je veux dire dans tous les rangs de la société.

Il y a quelques mois, alors que l'honnête Parisien ne pouvait sortir de chez lui sans entendre battre le rappel ou rencontrer une émeute sur son chemin, je me trouvais rue Poissonnière, les tambours de la garde nationale battaient le rappel, les citoyens sortaient de leurs maisons armés en guerre, tout le quartier était en émoi ? Qu'y a-t-il de nouveau demandais-je à une marchande des quatre saisons, propre et pimpante, qui avait établi ses éventails au coin d'un café. " Ne m'en parlez pas, reprit-elle, c'est encore le bas-peuple qui fait du bruit ! "

L'autre jour par erreur on arrêta un brave homme de chiffonnier : je suis " *domicilié* " ! dit-il aux gens de loi, avec l'orgueil du *civis romanus sum*.

Voulez-vous savoir s'il y a de l'aristocratie dans les mœurs, interrogez, je ne dis pas la portière, si donc ! mais parlez au concierge ou à madame son épouse, elle

vous nuancera les *messieurs* du premier et les gens du haut. N'allez pas surtout lui demander le *citoyen* un tel, elle vous rirait au nez.

Ecoutez le riche marchand, le bourgeois parvenu endoctrinant sa néophyte progéniture. Son fils à vingt ans, il vient de finir son droit. C'est un homme important ; il le prend à part et d'une voix grave, du ton le plus noble qu'il peut, il lui insinue le petit discours que voici sur le choix d'un état :

" Mon fils, tu as vingt ans, il faut songer à te placer, à prendre une position dans le monde, c'est le moyen de t'assurer un mariage *sortable*. Un mariage *sortable*, un riche mariage, vois-tu mon ami, tout aboutit à cela... Je ne te dirai pas de te faire nommer sous-préfet, les sous-préfets aujourd'hui, c'est bien mêlé, et puis on ne sait pas ce qui peut arriver demain. J'aime mieux un bon mariage.

" Or, un bon mariage ce n'est pas positivement, c'est une bonne dot. Si je te donne, 150,000 francs, poursuit le père, tu dois en exiger 300,000. Ce n'est pas trop par le temps qui court. "

Maintenant, demandez au notaire, au banquier de Paris si, au fils de son vieil ami, honnêtement posé dans le monde, il ne préfère pas le fils dissipé de quelque haut nom aristocratique. Hérité quand même ! Et savez-vous pourquoi le charcutier voisin n'a pas obtenu la fille de l'épicier qu'il a demandée, c'est que ses parents sont riches et veulent au moins, un notaire de campagne, maire de son village.

Demandez à tel démocrate parfumé qui relit les discours de Babeuf et de Danton, s'il est d'avis du partage des terres et de l'association : il vous répondra qu'on le calomnie, qu'il n'est pas un *va-nu-ls-pieds* ; qu'il a, Dieu merci ! une *position*, des terres et des maisons, qu'on peut être démocrate socialiste et vouloir du bien au peuple [bon prince] sans être un anarchiste.

Que conclure enfin de ce contraste entre les idées, les intérêts et les mœurs des mêmes hommes ? Que la peur, cette vertu des temps modernes, est fille des intérêts ; qu'il ne faut pas trop lui en vouloir, puisque nous lui devons, et peut-être à elle seule, la paix dont nous jouissons, paix armée, paix coûteuse, mais qui vaut toujours mieux que la guerre ;

Que la peur, tout égoïste qu'elle soit, n'empêche pas le progrès des idées et de la civilisation, puisqu'en criant au péril, on achète encore des rentes et l'on expédie des navires ;

Que les mœurs aristocratiques, comme fait, sont utiles aux arts, à l'industrie, au commerce ; que l'aristocratie dans les mœurs n'est qu'une mode de la vanité, sans

danger pour les libertés publiques ;

Que les mêmes hommes qui veulent beaucoup de liberté veulent garder ce qu'ils possèdent, qu'ils ont trop d'esprit pour être absolutistes, trop de fortune pour être anarchistes, trop d'élégance dans les mœurs et de goûts aristocratiques pour livrer leur pays aux niveleurs ; qu'en un mot chez nous, tandis que la tête travaille, l'intérêt modère, les mœurs conservent, la raison publique marche et le progrès est la résultante.—(*Villes et Campagnes*.)

Paris, 11 septembre.

Tous les républicains de la veille, le *National* en tête, ont jeté feu et flamme contre la censure, contre les ordonnances de juillet, contre les lois de septembre ; et voilà qu'aujourd'hui ceux de ces républicains qui tiennent à ne pas se donner un trop éclatant démenti, se récrient avec amertume contre le droit exorbitant de suspendre les journaux, dont a cru devoir user le président du conseil chargé du pouvoir exécutif, dans l'intérêt de l'ordre et de la sécurité publique.

Un honorable représentant, M. Crespel de La Touche, a voulu rétablir la légalité et substituer la règle de la loi à celle de l'arbitraire. Le comité de législation a rejeté le projet de M. Crespel de La Touche et l'a remplacé par des dispositions législatives nouvelles, peut-être bien en résultat plus dangereuses, puisque la suspension de l'arbitraire s'y trouve rachetée au profit d'une des législations les plus rigoureuses qui aient été fabriquées par les monarchies elles-mêmes. C'est M. Jules Favre qui a rendu cette justice républicaine à la branche aînée, dont les ordonnances, a-t-il ajouté, étaient infiniment moins draconiques que ce que nous voyons aujourd'hui. A quoi tiennent donc les révolutions !

C'est ce projet de décret, émané du comité de législation, qui se trouvait à l'ordre du jour à l'Assemblée nationale, il a été vigoureusement attaqué par MM. Isambert, Labordère, Colasse, Altaroché, Victor-Hugo, Jules Favre, Saint-Gaudien et autres. L'un de ces *cerniers* orateurs, M. de Saint-Gaudien, a rappelé assez durement à la république que si la restauration a été terrassée, c'est par la presse. Il s'est étonné de la préférence donnée à certains journaux pour la suspension, alors que d'autres le méritaient peut-être davantage. Ainsi, par exemple, dit-il, je pourrais citer une feuille qui vit encore aujourd'hui fort paisiblement, après avoir donné cette définition de la république : *gouvernement de la canaille*.

" La presse, s'est écrié l'orateur, quels que soient ses écarts, est une des lumières

du pays. Je sais bien qu'il y a beaucoup de membres de cette assemblée qui n'en ont pas besoin. Cela est fort heureux pour eux, mais nous qui sommes nouveaux en politique, nous en sentons la nécessité."

On a cru un moment que M. le président du conseil monterait à la tribune pour justifier les mesures qui tombaient sous la critique plus ou moins directe des adversaires du projet; il avait demandé la parole; mais, toutes réflexions faites, il a gardé le silence.

Mis aux voix, le projet de décret du comité de législation a été rejeté à une forte majorité; mais M. de La Touche, qui lui avait donné son adhésion, ne s'est pas tenu pour battu, il a fait une nouvelle proposition en ces termes: "Aux tribunaux." Cette proposition a été rejetée par la question préalable.

Ainsi, la suspension, comme une autre épée de Damoclès, reste suspendue sur les journaux.

(Villes et Campagnes.)

On lit dans la *Gazette d'Ausbourg*:

"Vienne, 4 septembre.

"Aujourd'hui, des courriers sont partis pour toutes les capitales de l'Europe, avec la nouvelle de l'acceptation de la médiation anglo-française par le cabinet autrichien.

"Maintenant, toute la question est de savoir si on s'entendra ou non sur la base de la médiation.

"L'acceptation de la médiation sans l'indication d'une base n'est qu'une formalité qui permet tout au plus de supposer qu'il existe des dispositions amicales.

—On lit dans le *Morning Chronicle*: "La reine, à son arrivée à Aberdeen, a reçu une nouvelle adresse des habitants de cette ville, présentée à bord du yacht royal par le maire et par une députation. Le prévôt a présenté à la reine, qui les lui a rendues, les clés de la ville. Le droit de bourgeoisie a été offert ensuite au prince Albert. Un sloop de guerre français qui était parti exprès de Scarborough pour aller au-devant de l'escadre anglaise et saluer la reine, a tiré des salves et hissé le pavillon anglais. S. M. a gracieusement reconnu l'hommage que lui rendait l'équipage français."

—M. Guizot est en ce moment en Belgique; il garde l'incognito et se promène sous le nom de M. Denis. Il était à Ostende la semaine dernière.

[Le Journal]

—On lit dans un journal anglais: "Plusieurs bâtiments se préparent dans le port de Plymouth à partir pour différentes parties

du globe avec des émigrants. L'un de ces bâtiments, *Lady-Kennarway*, transporte à Port-Philippe des jeunes filles irlandaises. C'est le troisième départ d'orphelines irlandaises (chacun de deux cents) qui se fait cette année pour les colonies de l'Australie. La majeure partie de ces orphelines, âgées de 14 à 19 ans, sont catholiques romaines. On les choisit parmi celles qui se conduisent bien dans les ateliers irlandais. A Port-Philippe, les autorités les reçoivent et les gardent jusqu'à ce qu'elles soient placées.

Le *Morning-Herald*, du 5, septembre rapporte l'anecdote suivante sur le citoyen Louis Blanc.

"Depuis quelques jours, dit ce journal, il circule dans les clubs de Londres l'histoire suivante: Louis Blanc s'était enfui si précipitamment de Paris, qu'il n'avait pas emporté de linge; il n'avait que des billets de banque de France pour ses frais de route. Dans la traversée d'Ostende à Douvres, il fit connaissance avec un conservateur anglais; il lui montra une liasse de billets de Banque de France de 1000 fr., disant qu'il ne pourrait trouver personne pour les lui changer, et il déplorait l'embaras dans lequel il se trouvait. Le digne conservateur lui dit de ne pas s'inquiéter. "Je suis loin de partager vos opinions politiques, ajouta-t-il mais vous êtes exilé, et vous venez chercher l'hospitalité en Angleterre. "laissez-moi régler vos frais de route, et vous me rembourserez lorsque je vous aurai fait changer un de vos billets de banque à Londres. "Voilà des sentiments très-honorables, et nous espérons que les journaux de Londres suivront la même conduite à l'égard d'exilés, qu'ils soient monarchiques ou démocratiques.

—On lit dans le *Messenger*: "M. Louis Blanc, depuis son arrivée à Londres, disent des lettres reçues aujourd'hui, ne quitte pas M. Louis Bonaparte; il a achevé de lui monter la tête. On assure qu'il a écrit à tout les clubs dans lesquels il a conservé des amis, et que, par suite de son influence, on doit mettre sur toutes les listes le nom de M. Louis Bonaparte à la place du nom de M. Kersouis."

—L'Autriche, en acceptant la médiation de la France et de l'Angleterre, a indiqué, assure-t-on les conditions qu'elle veut faire à l'Italie. Il paraît qu'elle n'entend pas se dessaisir d'une partie quelconque du territoire; elle est seulement disposée à constituer la Lombardie et la Vénétie en provinces jouissant d'institutions particulières sous la souveraineté du gouvernement de Vienne. Il y a lieu de croire que le roi Charles-Albert sera obligé de subir ces exigences qui ne sont pas, à ce qu'on croit, de nature à paraître trop fortes au gouvernement français, dont les tendances donnent à penser qu'il ne se départira pas de ses résolutions pacifiques.

On assure que le cabinet de Saint-Petersbourg n'est pas étranger à la détermination de l'Autriche touchant la médiation, et que la Russie doit jouer un rôle important dans les conférences.

☞ Nous prions ceux de nos abonnés à qui nous avons adressé des comptes de nous faire parvenir au plus tôt le montant de leurs souscriptions.

#### Départ des Steamers Anglais

DE LIVERPOOL.

CAMBRIA	23 sept.	"	Boston
BRITANNIA	30 "	"	New-York
NIAGARA	7 Octobre	"	Boston
HIBERNIA	14 "	"	New-York
EUROPA	21 "	"	Boston

#### Annonces nouvelles de ce Jour.

Beaux-Arts.—G. Fassio.

## L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 6 OCTOBRE 1848.

#### Colonisation des Townships.

Nous empruntons au *Journal de Québec* une correspondance de M. le curé Mailoux, l'un des apôtres les plus fervents de l'œuvre de la colonisation.

"Saint-Charles, 1er octobre 1848.

Mon cher Monsieur,

Comme vous vous intéressez bien grandement à l'œuvre éminemment sociale de la colonisation, j'aime à vous faire connaître que je suis de retour de ma grande expédition dans nos vastes forêts du sud de notre St. Laurent. Devant prochainement vous communiquer quelque chose de plus étendu, je ne ferai aujourd'hui que vous dire que les terres que nous avons explorées peuvent fournir des établissements pour plusieurs mille de nos compatriotes. Les moyens d'y parvenir sont sans obstacles considérables. On peut partout pratiquer des chemins, les montagnes présentant des pentes douces, et étant toutes couvertes de terre habitée de riches et magnifiques forêts de bois franc. Un grand nombre de cours d'eau présentent toutes sortes de facilités pour y construire des moulins. En général ces montagnes sont environnées de belles et grandes vallées qui les lient et communiquent les unes aux autres, et qui présentent un territoire d'une fertilité incroyable. De manière que nos jeunes Canadiens qui voudront se diriger de ce côté, trouveront, j'en suis convaincu, des terres qui ne le cèdent en rien à celles tant vantées du Saguenay, à une distance très-peu considérable de leur endroit natal, de manière à recevoir très-facilement des secours de leurs parents.

"Nous nous sommes rendus jusqu'à la vaste et riche vallée du St. Jean, que nous avons contemplée avec admiration d'une montagne qui l'avoisine, et de la nous sommes descendus au 2<sup>d</sup> rang de St. Gervais, par une marche de deux jours et demi. Vous pouvez juger en quel temps on pourrait s'y rendre en voiture dans un bon chemin.

Les messieurs qui m'accompagnaient, et dont je ne puis assez louer le zèle et la franche gaieté, étaient MM. Ed. Boucher, Tanguay, et Elie Lapointe de St. Gervais. Nous sommes partis de St. Gervais le 18 septembre au matin, et nous étions de retour le 29 au soir, au même lieu.

Voilà quelques aperçus d'une exploration qui donnera l'élan à l'émigration vers cette partie de notre beau pays et rendra fertiles des forêts qui ne demandent que des bras robustes pour y fournir abondamment au besoin de nos chers compatriotes, et les fixer au milieu de leurs frères. Je vous réitère mes remerciements pour le zèle que vous avez depuis longtemps témoigné pour la sainte cause de la colonisation. Vous ferez de cette lettre l'usage qui vous paraîtra le plus avantageux au bien d'une grande œuvre qui nous occupe. Seulement, je vous prie de ne pas publier le texte de cette lettre écrite à la hâte et pas assez soignée pour paraître sur votre journal."

Daignez me croire,

Avec une estime particulière,

Votre tout dévoué serviteur,

AL. MAILLOUX PIRE.

A une assemblée du bureau de direction de l'association pour la colonisation des Townships, il a été résolu de prier les messieurs nommés à une assemblée générale pour faire la collection des souscriptions dans les divers quartiers de la ville, à faire leurs versements, sous le plus court délai, entre les mains de FRAS. EVANTUREL, écuyer, trésorier-général de l'association.

Par ordre,

J. B. CHARTIER,

Secrétaire.

Un vol a été commis à bord du bateau à vapeur le *Canada*, qui descendait de Kingston à Montréal, avec des espèces destinées à la Banque de Montréal ainsi qu'à celle de l'Amérique Britannique du Nord. Il paraîtrait que le montant volé est de 5,000 à 10,000 piastres. Une récompense de 500 piastres est offerte par les deux banques pour la découverte des voleurs.

Mr. G. Fassio, artiste italien, qui était parti, le printemps dernier, pour l'Italie n'est vu forcé par des circonstances imprévues de venir passer l'hiver à Québec. Il offre ses services aux habitants de Québec pour portraits, dessins, de fleurs &c &c pour des prix très-réduits.

Le navire *Hampton* ayant par un contact, brisé les mats de la goélette *Anne* commandée par le capitaine McEie, celui-ci abandonna la goélette et ses passagers, après avoir cloué les écoutes. Heureusement que les malheureux passagers furent recueillis peu après par la *Princess Royal*.

Une collision a eu lieu sur la rivière St. Jean entre le *Rowland Hill* et le *New-Brunsuwickier*.

On dit que le colonel Guey a quatre actions contre la presse de Montréal.

Mr. Henry Clay, l'un des candidats à la présidence aux Etats-Unis, s'est retiré de l'arène et le général Taylor aurait la plus grande chance, les Clayistes s'étant unis à son parti.

Le major-général l'honorable G. Gore et sa dame sont arrivés mercredi matin à Québec.

Un abonné verra dans nos colonnes la liste des changements ecclésiastiques du district de Québec. Quant à sa plainte, nous ne sommes pas en état d'y répondre : il voudra bien s'adresser aux autorités.

#### Changements Ecclésiastiques Dans Le Diocèse De Québec. 1848.

M. F. G. Loranger, de l'Hôtel-Dieu de Québec, à la cure de Bécancourt.—M. M. Lemieux, de la cure de Beaumont, à l'Hôtel-Dieu de Québec.—M. M. Forgues, du Séminaire de Québec, à la cure de Ste. Monique.—M. Ch. Dion, de la cure de Bécancourt, au Séminaire de Nicolet.—M. G. H. Besserer, de la cure de St. Joachim, à la cure de la Ste. Famille [Isle d'Orléans].—M. F. X. Leduc, de la cure de Champlain, à la cure de St. Joachim.—M. Denis Marcoux, de la cure de la Ste. Famille, à la cure de Champlain.—M. F. Morin, de la cure de St. Vallier, à la cure du Cap-Santé.—M. J. P. Lefrançois, de la cure du Cap-Santé, à la cure de St. Henri.—M. L. T. Bernard, de la cure de St. François du Lac, à la cure de Beauport.—M. M. L. Noël, de la cure des Eboulements, à la cure de Beaumont.—M. A. Millette, de la cure de Maskinongé, à la cure de St. Augustin.—M. L. E. Bois, de la cure de St. François de la Beauce, à la cure de Maskinongé.—M. A. Mayrand, de la cure de St. Zéphirin, à la cure de St. François de la Beauce.—M. A. Marcoux, de la cure de St. Bernard, à la cure de St. Zéphirin.—M. P. Gariépy, de la cure de St. Claire, à la cure de St. Valier.—M. G. Lemoine, de la cure de Beauport, aux missions de Stoneham, Laval et Lac de Beauport.—M. J. Maurault, de la mission des Abénakis, à la cure de St. François du Lac.—M. Clovis Cagnon, de la mission d'Arthabaska, à la cure des Eboulements.—M. J. B. Côté, de la mission de Matane, à la cure de St. Bernard.—M. B. McGauran, vicaire de Québec, à la mission de Sherbrooke.—M. A. Lebel, vicaire de Rimouski, à la cure de St. Claire.—M. A. Racine, vicaire de la Malbaie, à la mission de Stanfold.—M. M. Duguay, vicaire de Yamachie, à la mission d'Arthabaska.—M. P. Boucher, vicaire de Sherbrooke, à la mission de Matane.—M. N. Leclerc, vicaire de St. Charles, à la mission de Cambton et Forsyth.—M. F. Butteau, du Séminaire de Québec, au vicariat de Chicoutimi.—M. H. Potvin, vicaire de Ste. Marie, Beauce, au collège de Ste. Anne.—M. J. C. Cloutier, du collège de Ste. Anne, au vicariat de Ste. Marie Beauce.—M. Z. Rousseau, desservant de St. Henri, au vicariat de Rimouski.—M. Th. Roy, vicaire de St. Roch des Aulnets, au vicariat de St. Roch de Québec.—M.

L. Trahan, vicaire de Nicolet, au vicariat de Sherbrooke.—M. N. Bélanger, vicaire de Ste. Croix, au vicariat de Bécancourt.—M. P. de Villers, vicaire de St. François, Beauce, au vicariat de Ste. Croix.—M. E. Chabot, vicaire du Cap-Santé, au vicariat de Lotbinière.—M. Z. Gingras, vicaire de la Rivière-Ouelle, au vicariat du Cap-Santé.—M. L. Provancher, vicaire de St. Gervais, au vicaria de St. Henri.—M. L. Desjardins, vicaire de Bécancourt, au vicariat de la Malbaie.

M. L. O. Brunet, au vicariat de N.-D. de Québec.  
M. Pat. Clarke, " "  
M. J. B. F. Maquet, " de Yamachiche.  
M. N. Pelletier, " de St. François du Lac.  
M. J. Paradis, " de Kakouana.  
M. N. Gingras, " St. Gervais.

#### RETIRES

M. A. Lefrançois, curé de St. Augustin.  
M. F. Marcoux, anc. curé, à l'Hospice St. Joseph, Montréal.  
M. B. O'Reilly, missionnaire de Sherbrooke.  
M. T. B. Pelletier, du collège de St. Anne.  
M. M. Tardif, vicaire de Lotbinière.  
M. J. H. Lottinville, vic. Riv. du Loup, haut.  
M. le grand-vicaire Mailloux passe l'hiver à St. Charles, nous dit-on.

Un vaisseau turc de 300 tonneaux est arrivé à Boston. Il est chargé de bois et son équipage est tout composé de Turcs.

LES BIBLES PROTESTANTES.— La société de Londres pour la distribution des bibles Protestantes vient de publier un état de ses affaires, par lequel il appert qu'en 1847 elle a fait distribuer 129232 bibles, 90880 nouveau testaments, 287375 livres de prières et 3646934 tracts, &c. Ce qui fait un total de 4154428 volumes!! Il paraît qu'en 1804, (disent des journeaux protestants) il existait quatre millions de bibles; il en existe aujourd'hui 30 millions, publiés dans 136 langues différentes.

CONVERSION.— Stephen Edward de Vere, éc. Baronet, de Curragh-Chase, comté de Limerick, vient d'abjurer le protestantisme et de se convertir à la religion catholique.

#### Correspondance.

(Pour l'Ami de la Religion et de la Patrie.)

Monsieur le Rédacteur,

J'ai vu dans les *Mélanges Religieux* de Montréal, que j'ai reçus hier-matin, la liste des changements ecclésiastiques pour le diocèse de Québec, chose que j'ai connue avec plaisir; mais il m'est venu à l'idée de vous demander, Mr. le Rédacteur, si l'existence de l'*Ami de la Religion et de la Patrie*, [Journal publié dans le diocèse de Québec], est ignoré de ceux qui ont coutume de livrer ces renseignements au public, pour qu'on ait été obligé d'expédier cette liste à un journal du diocèse voisin? à 60 lieues de distance! Passe encore pour les ordinations.

J'ai l'honneur d'être,

UN ABONNÉ.

**Citations de la Presse canadienne.**

[Du Canadien.]

Un monsieur de St.-Gervais, qui faisait partie d'une compagnie d'explorateurs qui a été examiner les terres en arrière des comtés de Belle-chasse et de Pislet, nous rapporte que le territoire exploré est excessivement favorable à la culture et se compose en entier de terre végétale de la plus belle apparence. Ce même monsieur nous dit qu'il est tombé en arrière [St.-Thomas un pied de neige, et qu'il a été surpris, à son retour dans les townships, de n'en point trouver.

(De la Revue Canadienne.)

**Statue de Notre-Dame de Bonsecours.**—Vendredi à neuf heures du matin aura lieu l'inauguration de cette Statue. Il y aura une procession sur l'eau vis-à-vis la ville. La cérémonie sera imposante, car le culte va déployer toute sa pompe et sa magnificence.

(Du Courrier des Etats-Unis.)

**UN NOUVEAU LÉGUME.**—Nous avons eu occasion de parler, il y a quelques mois, d'un de nos compatriotes qui a consacré plusieurs années à de consciencieuses recherches dans l'ouest et le nord des Etats-Unis. M. Lamar-Piquot, tel est le nom du savant voyageur, vient d'arriver à Buffalo, de retour d'une nouvelle excursion, et, parmi les curieuses collections qu'il rapporte, on cite principalement une racine dont il se propose d'introduire la culture en Europe, où elle pourrait remplacer avec avantage la pomme de terre. Cette plante, qui croît en abondance dans les provinces de l'Ouest, et dont se nourrissent nombre de tribus indiennes, a une certaine ressemblance de forme avec le navet, dont elle ne possède pas, néanmoins, la nature aqueuse. Tout au contraire, elle sèche avec une extrême rapidité au grand air, et se réduit alors facilement en une farine nutritive, bien que peu savoureuse. Il y a peut-être dans cette découverte un grand bienfait pour les classes pauvres du vieux continent.

**JOHN MITCHELL AUX BERNUDES.**—La manière dont l'ex-rédacteur de l'*Irish Patriot* est traité dans son exil, a dernièrement donné lieu à une interpellation dans le parlement anglais. Lord Bentinck s'est élevé contre les exceptions et les faveurs dont il est l'objet; mais le gouvernement a répondu que M. Mitchell étant attaqué d'une maladie des poumons, l'on avait dû lui accorder l'exercice et les adoucissements exigés par l'état de sa santé.—On assure du reste que sa femme, sa mère et sa sœur se préparent à venir le rejoindre au lieu de sa captivité.

↳ **POSTSCRIPTUM** ↳

**Nouvelles plus récentes d'Europe.**  
L'Hermann qui a quitté Southampton le 20 sept, a apporté des nouvelles de cette date qui ont été transmises par le télégraphe.

**France.**—Le succès des élections de Paris paraît être en faveur des candidats du gouvernement. Bugeaud a un grand nombre de votes dans les 1, 2, 3 et 5 arrondissements et peu dans les 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12e, où les candidats socialistes et Louis Napoléon l'emportent. Girardin, Emile Thomas, Genoude et Blanc n'ont aucune chance. Louis Napoléon a presque la totalité des votes de la Banlieue.

Il paraît certain que Parmistice conclu entre l'Autriche et la Sardaigne durera un mois à la demande des parties médiatrices.

L'Assemblée de Francfort a ratifié Parmistice entre l'Allemagne et le Danemark par un vote de 257 contre 236.

La loi martiale a été proclamée à Vienne.

**PRIX DES CEREALES.**—*Marché anglais.* Farine, 32s à 34s.—*Marché de Montréal.*—Farine, 28s à 28s-6d.—*Traduit du Morn. Chronicle.*

Le *Transcript* de Montréal dit que M. FERRES est en négociation pour l'achat du *Montreal Gazette*.

**Débetures Provinciales.**

Bureau du Receveur-Général,

Montréal, 29 sept. 1848.

Montant des Débetures Provinciales payables avec intérêt sous 12 mois de leur date, à 6 par 100. Montant déjà émis, £89,912 10 0  
Do pour la semaine expirée ce jour..... 8,155 0 0

TOTAL, £98,067 10 0

Reçues en paiement de droits depuis le 17 juillet 1848, 32,767 0 0

Montant en circulation £65,300 0 0  
L. M. VERER,  
Rec.-Gén.

Certifié,  
(Signé) JOE. CARY,  
Dép. Insp.-Gén.

**Correspondance.**

Nous accusons réception des sommes suivantes, qui nous sont parvenues cette semaine.

M. J. B. L.... Deschambault.—Lettre et argent reçus. Si vous n'avez pas reçu les Nos. parus avant le 1er mai 1848 votre abonnement datera de cette date.

Messire B.... Berthier.—1er 2d semestre.  
Messire P.... St. Gervais.—2d semestre.  
Delle M. L.... Bécancourt.—2d semestre.  
Messire P B.... collègue Ste. Anne.—Lettre reçue.  
Le journal vous est adressé depuis plus d'un mois, à votre nouvelle adresse.  
Messire L. N.... Eboulement.—3e semestre.  
Dr. O' L.... cr.—St. Hyacinthe.—2d semestre.  
F. X. P.... écr. N. P. Stanfold.—3e semestre.

**BEAUX-ARTS.**

**G. FASSIO,** ARTISTE Italien.

PREND la liberté d'offrir à ses nombreux amis et au public en général, ses remerciements les plus sincères pour l'encouragement qu'on a cessé de lui donner depuis qu'il est établi en Canada. Par des circonstances malheureuses qui empêchent Mr. Fassio de partir pour l'Italie, son pays natal, il s'empresse d'annoncer qu'il va passer encore un hiver en cette ville. Il sollicite par conséquent, une part du patronage public, il espère par l'éclat de son style et la perfection de la ressemblance, mériter le même encouragement de la part des amateurs des Beaux-Arts que par le passé. Il invite les dames et les messieurs à aller voir son atelier. Ses prix sont réduits. M. Fassio s'engage à enseigner le dessin de fleurs et autres branches du même art, aux dames et aux messieurs en classe privée.

Rue Couillard, Haute-Ville, }  
Vis-à-vis chez M. Benjamin. }  
Québec, 6 octobre, 1848.

**MAGNIFIQUES TABLEAUX**

EN

Loterie.

**LES 31 Tableaux suivants, de la valeur de £357 seront mis en loterie pour £225 seulement. Prix du billet £1. Ces tableaux font partie de l'exposition, ouverte à la chambre d'assemblée, où on peut les examiner.**

La loterie aura lieu le 23 courant. Avis sera donné de l'heure, et des autres détails.

N <sup>o</sup> 1—Retour de Jacob. . . . .	£30	0	0
2—Vase et fruits. . . . .	20	0	0
3—Gibiers. . . . .	12	0	0
4—Grappes de Raisins. . . . .	20	0	0
5—Reine Victoria. . . . .	12	0	0
6—Une Sauvagesse. . . . .	20	0	0
7—Monument du général Wolf. . . . .	7	10	0
8—Une Famille (intérieur). . . . .	3	0	0
9—Une do dans le jardin. . . . .	3	0	0
10—Baptême par St. Jean. . . . .	7	10	0
11—Ste. Magdeleine. . . . .	3	0	0
12—La Vierge et l'Enfant Jésus. . . . .	3	0	0
13—St. Joseph do do. . . . .	3	0	0
14—Descente de Croix. . . . .	5	0	0
15—Fruits. . . . .	3	0	0
16—Do. . . . .	3	0	0
17—Do. . . . .	3	0	0
18—Paysage. . . . .	4	0	0
19—Do. . . . .	4	0	0
20—La Religion et le temps. . . . .	20	0	0
21—La Charité et Ste. Catherine. . . . .	20	0	0
22—Repos de voyageurs. . . . .	12	0	0
23—Cupidon. . . . .	1	10	0
24—Do. . . . .	1	10	0
25—Un homme vendant un Canard. . . . .	3	0	0
26—La dernière prière. . . . .	2	0	0
27—Le joueur de cornemuse. . . . .	5	0	0
28—St. Ambroise. . . . .	40	0	0
29—Nativité. . . . .	30	0	0
30—Conception. . . . .	25	0	0
31—Flagellation. . . . .	23	0	0

£357 0 0

Québec, 4 octobre 1848.

**Société des Amis de Québec.**

LES séances hebdomadaires de la société des Amis recommenceront MERCREDI prochain, le quatre du courant, au lieu et à l'heure ordinaires. (Par ordre)

CHARLES S. A. S. A. Q.

Québec, 2 Octobre 1848.

**Parapluies Français, Etc.**

LES Soussignés viennent de recevoir un assortiment de PARAPLUIES FRANÇAIS, en Soie cuite, de 26 et 28 pouces, montés en vrai bois.

**Baïas Français de Chiendent, pour tapis.**

**Parfumerie de Lubin.**

**Brosses à barbe, françaises.**

Une variété d'articles de GOUT et d'UTILITE comprenant l'assortiment le plus splendide qui ait été importé à Québec.

J. & O. CREMAZIE,  
Rue la Fabrique, No. 12.

Québec, 28 juin 1848.

**FROMAGE DE GRUYERES.**

LES Soussignés viennent de recevoir par le *John & Elconore* de Bordeaux, quelques MEULES de ce fromage recherché et qui est de la meilleure qualité.

J. & O. CREMAZIE,  
Rue la Fabrique, No. 12.

Québec, 16 juin 1848.

ALEXANDRE LANCOGNARD dit SAN-TERRÉ, quitta la Rivière-Québec, il y a près de 20 ans. S'il est mort, ses héritiers, le justifiant, uront des renseignements intéressants du soussigné, à la Rivière-Québec.

C. H. TETE

20 septembre 1848.



## GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES DE ST. ROCH.

THOMAS ARIVIERE,

MEUBLIER.

RUE DES FOSSÉS, ST. ROCH DE QUÉBEC.



A l'honneur de prévenir le public et ses nombreuses pratiques qu'ayant écoulé durant l'hiver, tout son ancien assortiment de la saison précédente, il l'a renouvelé totalement et qu'il peut offrir maintenant à l'inspection générale dans son magasin

## UN CHOIX COMPLET ET RECHERCHE DE MEUBLES,

de tous les genres et de tous les prix,

manufacturés sur les modèles les plus à la mode, et avec les meilleurs matériaux, et dont l'énumération serait trop longue.

Reconnaissant de l'encouragement dont on a bien voulu le favoriser jusqu'à présent, il ose solliciter la continuation pour l'avenir, et appeler l'attention générale sur son approvisionnement de TABLES à CARTES, à DINER et autres de tous genres, CHAISES d'ACAJOÛ, COUCHES de la dernière élégance, SOFAS, CHAISES d'AISSANCE, ect. qu'il offrira constamment, comme par le passé, à des prix modérés.

## ET AUX CONDITIONS LES PLUS LIBÉRALES.

Québec, 25 février, 1848.

## MARCHÉ DE SAINT THOMAS.

A Une assemblée du Conseil Municipal du Village de Montmagny tenue le vingt-trois de Mai dernier, le règlement pour l'établissement d'un marché à l'arrière dans le village de Montmagny, paroisse de Saint Thomas, Comté de l'Islet, fut alors adopté et passé par le Conseil; lequel marché (à compter du quinze du courant) sera ouvert trois fois par semaine seulement, c'est-à-dire tous les MARDI et JEUDI et SAMEDI; s'il arrivait que quelqu'un de ces jours se trouverait un jour de fête, le marché serait alors ouvert les jours précédents, et se tiendrait dans le dit Village de Montmagny sur le terrain en avant de la Halle, et dans la Halle érigée sur icelui.

LOUIS FOURNIER,

Maire.

Village de Montmagny, le 1er juin 1848.

Messieurs les Rédacteurs du *Canadien*, du journal de Québec, sont priés de vouloir bien insérer dans leur journal, cet avertissement.

Mr. Molt est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, Haute-Ville de Québec, Rue St. Joseph, No. 11.

## INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC.

APPEL AUX ARTISANS

et

AUX OUVRIERS.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoique naissant, l'Institut compte déjà près de 300 membres; et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissances utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association.

par ordre,  
J. B. A. CHARTIER,  
Secrétaire-Archiviste,  
de l'Inst. Canadien.

Joseph Petitclerc, Notaire, rue St. Joseph, N<sup>o</sup>. 14, Haute-Ville.  
Québec, 26 mai 1848.

ASSORTIMENT NOUVEAU ET ÉTENDU DE

## Marchandises d'Automne et d'Hiver.

IMMENSE RÉDUCTION DANS LES PRIX.

VENDANT POSITIVEMENT AU PRIX COUTANT POUR DE L'ARGENT COMPTANT.

B. MEEHAN,

NO. 5, RUE ST. JEAN.

REÇOIT actuellement son Fond d'Automne de Marchandises de Londres, d'Écosse et de Manchester, consistant en un Assortiment étendu de draps de Pilote, Tweeds, Denskins, patrons de Vestes, Flanelles, Tartans, Châles de Tartan, Drap d'Orléans, Cobourgs, Mérinos français et anglais, Poil de chèvre, Lainages, Gants, Indiennes, Coton jaune, Shirts blancs et colorés, Rubans, Lacets, etc., etc.

—AUSSI—

Il a acheté un Fond de Banqueroute des Marchandises les plus nouvelles et les plus recherchées, comprenant un Assortiment des plus variés et des meilleurs de Marchandises de goût qu'on puisse trouver dans la ville. le tout devant être vendu à un prix beaucoup moindre que le prix coûtant.

Québec 30 Septembre.

Dr. GIROUX,

APOTHECAIRE,

à transporté son établissement au

No. 2, Rue La Fabrique.

vis-à-vis le magasin de M. BOISSEAU,

Près du Marché de la Haute-Ville,

QUÉBEC.

AVIS.

Le Soussigné a établi temporairement son Bureau, dans le haut de la maison occupée par MM. J. & O. CREMAZIE, rue la Fabrique No. 12.

J. CREMAZIE,

AVOCAT.

Québec, 6 Septembre 1848.

## BOUTIQUE DE CORDONNIER.



Le soussigné à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a établi sa boutique au No. 2, Rue St. Paul, vis-à-vis de MM. C. & W. Wurtele, où il sera prêt à exécuter avec ponctualité tous ordres pour chaussures, dans le meilleur goût et à des prix très modérés.

ANDRE BURN.

21 avril 1848.

## ASSOCIATION

## POUR LA COLONISATION DES

TOWNSHIPS DU DISTRICT DE QUÉBEC.

L'ASSOCIATION a établi son Bureau en l'Étude de M<sup>re</sup>. J. B. A. CHARTIER, Notaire, en la Bassé-Ville de Québec, dans l'Ancien Couvent :

N. B.—Le Bureau est ouvert tous les jours ouvrables de deux heures P. M. à cinq heures.  
J. B. A. CHARTIER,  
Québec, 17 juillet 1848. Secrétaire.

## BATEAUX-A-VAPEUR

## DE LA LIGNE DU PEUPLE.

LES bateaux-à-vapeur le QUÉBEC et le JOHN MUNN, portant la malle, laisseront Québec tous les jours pour MONTREAL, à 5 heures, P. M. Ils s'arrêteront à Trois-Rivières, au Port St. François et Sorel. Passagers de chambre, 15\$, sur le pont, 5\$.

J. WILSON

Québec, 26 mai, 1848.

## PRIX DES PASSAGES RÉDUITS.



## STEAMER QUEEN

Le prix du passage de la Chambre dans ce Steamer, sera jusqu'à nouvel ordre, de 5\$, les repas compris.

H. E. SCOTT.

Québec, 16 août, 1848.

## ALEX. LAFRANCE,

RELIEUR.

RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE,

QUÉBEC.

PREND la liberté d'offrir ses meilleurs remerciements aux Messieurs du Clergé et au Public en général, pour l'encouragement libéral qu'il a reçu d'eux comme RELIEUR et les formes qu'il continue d'exercer. Part du Relieur dans toutes ses diverses branches, dans la maison de M. Viller, Haute-Ville de Québec, rue St. Jean vis-à-vis du magasin de M. Moodie. Tous les ordres dont on voudra l'honneur, laissés chez lui ou au magasin de MM. J. O. CREMAZIE, seront exécutés avec soin, élégance, promptitude et à des prix modérés.

Québec, 14 Août 1848.